

24/07/2026

Promotion au choix Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle (SACE) 2026

CONDITIONS A REMPLIR

- Justifier d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- Justifier d'au moins un an dans le 7^{ème} échelon du grade de Secrétaire administratif de classe supérieure.

Seuls peuvent être proposés les agents inscrits sur la liste des promouvables et qui répondent aux critères de choix posés par les Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Au titre de l'année 2026, **28 agents** pourront être promus SACE par la voie de la promotion au choix (pour mémoire, il y a eu 30 promus en 2025 et 32 en 2024).

Consultez la note de lancement pour la promotion au choix SACE :



PROCÉDURE

Votre responsable doit remplir une fiche de proposition et la transmettre par mél en format pdf, **accompagnée de votre dernier CREP**, au bureau SRH2-B **avant le 13 octobre 2026** via l'application BercyDoc.

CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les LDG relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Avoir démontré son engagement professionnel, par exemple avoir suivi des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration et/ou avoir préparé et présenté l'examen professionnel de B2 à B3.

Le sujet de votre promotion au choix doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation.

Votre N+1 doit mentionner à la rubrique « Appréciation littérale du supérieur hiérarchique » de votre CREP votre capacité à exercer des fonctions de grade supérieur.

La confirmation par votre N+2 de l'appréciation portée par votre N+1 augmentera vos chances d'obtenir une promotion au choix.

A savoir : votre direction classera les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité et devra vous dire si votre fiche a finalement été transmise ou non à SRH2B.

Le tableau d'avancement pour le grade de SACE sera publié sur Alizé fin novembre 2026.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle promotions - Immeuble Atrium - Pièce 5212 - 5 Place des Vins de France
75 573 PARIS CEDEX 12.

Tél : 01 53 44 22 03 de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30

Mél : srh2b-promotions-polebetc.catb@finances.gouv.fr

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédéc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr